



**EDMOND  
DE ROTHSCHILD**

# RAPPORT ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

RAPPORT 2024 AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

EDMOND DE ROTHSCHILD  
ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

JUIN 2024



EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR.

SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... 3

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ..... 3

B. Moyens internes déployés par l'entité..... 5

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité..... 7

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre..... 9

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles ..... 11

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L.222-1 du code de l'environnement..... 12

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ..... 15

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité ..... 16

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR) 23

J. Egalité économique et professionnelle ..... 24

# INTRODUCTION

L'objectif de l'article 29 de la Loi Energie et Climat est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les sociétés de gestion à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) – LEI : 969500TIKC7USR8ZJZ49.

## **A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

### POLITIQUE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme, l'investissement responsable (IR) reflète ainsi les valeurs de la famille Rothschild.

L'IR est au cœur des activités de Groupe et l'expertise des équipes dans l'asset management et la banque privée accompagne les transformations qui s'opèrent au sein du secteur en apportant des solutions concrètes aux enjeux actuels.

Notre approche ESG transversale consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et des marchés privés, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Notre expertise basée sur l'indépendance et la créativité de 250 ans d'investissement familial est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

- Pour cela, nous adoptons une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant. Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable.
- Notre approche est dynamique : l'investissement responsable est au cœur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits que dans le développement d'outils de mesure inédits.
- Elle est orientée vers l'action, avec pour objectif de démontrer concrètement notre impact, pour évaluer la performance non seulement en termes financiers mais aussi en termes d'impact sur le monde de demain.
- Notre approche est également tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrons bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financière, sociale et environnementale.
- Enfin, nous tenons à notre indépendance : pour garder la liberté d'affirmer nos opinions et exercer notre responsabilité d'actionnaire actif et engagé mais également pour développer notre propre approche ESG de façon transparente afin de maîtriser l'ensemble de notre chaîne de valeur.

## CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose sur son site Internet d'une page dédiée à l'Investissement Responsable <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Responsible-investment.aspx> qui présente notamment :

- Le Rapport de Développement Durable du Groupe, mis à jour annuellement
- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), ainsi que celle du Groupe
- La Politique d'engagement actionnarial et son compte rendu annuel
- La Politique d'exclusion
- La Politique de vote
- La déclaration sur les incidences négatives
- La définition et la méthodologie de l'« Investissement Durable »
- La liste des fonds classifiés article 8 selon le Règlement SFDR
- Le Code de transparence de notre gamme de fonds ISR
- Les publications relatives aux fonds labellisés ISR.

En outre, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est intégrée au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant : [https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Rapport-annuel/France/FR/EDR\\_France\\_RA\\_FR\\_DEF\\_2804.pdf](https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Rapport-annuel/France/FR/EDR_France_RA_FR_DEF_2804.pdf)

L'équipe Investissement Responsable publie également une revue ISR trimestrielle créée en 2013 qui donne, entre autres, un aperçu de notre approche ESG, des exemples et des progrès réalisés. Chaque édition met en avant la perspective académique de l'investissement responsable, en présentant le point de vue d'un chercheur sur des sujets d'actualité ESG : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/INSIGHTS/FR/2024-01-EDRAM-FR-Chroniques-ISR.pdf>

Par ailleurs, lorsqu'un fonds intègre les critères ESG dans sa politique d'investissement, les investisseurs en sont informés par le biais de la documentation réglementaire (ex : prospectus) et des informations périodiques du fonds concerné.

## ADHÉSION DE L'ENTITÉ OU DE CERTAINS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIFS À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

Dans le cadre d'une démarche Investissement Responsable (IR) de qualité, nous avons développé depuis 2015 une gamme de fonds labellisés ISR. A fin 2023, 13 fonds ont reçu le label public français ISR, après un audit complet réalisé par Ernst & Young. Ils couvrent les actions européennes, émergentes et internationales, les obligations et la gestion Multi-asset, ainsi que des thèmes tels que la santé, le changement climatique, la technologie et le capital humain.

Nous avons étendu notre démarche de labellisation pour notre fonds ouvert EdR Sicav Euro Sustainable Equity qui a reçu le label ISR allemand « FNG » (Forum Nachhaltige Geldanlagen) depuis 2022.

Outre des fonds ISR généralistes, nous avons également une gamme de fonds ISR thématiques qui couvre aujourd'hui les thèmes de la santé, de la transition énergétique et du climat ainsi que celui du capital humain.

Par ailleurs, les fonds ISR disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques et disposent d'une exigence de sélectivité qui consiste à exclure au minimum 20% des émetteurs les

moins bien notés de leur univers d'investissement<sup>1</sup>. Les indicateurs d'impact de nos fonds ISR sont mesurés en valeur relative par rapport à l'indice de référence de chaque portefeuille et sont monitorés sous forme d'indicateurs (KPI). Pour chaque fonds, ces indicateurs sont présentés dans le cadre de son rapport annuel de performance extra financière disponible sur le site internet.

Par ailleurs, signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une politique d'investissement, accessible sur son site internet :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf>

La société a mis en œuvre sa première Stratégie d'Investissement Responsable sur la période 2013-2016. La 3ème stratégie d'Investissement, démarrée en 2021 couvre la période jusqu'en 2024. En 2023, la gouvernance IR Global AM a été renforcée par la création d'un poste de Global Chief Sustainability Officer Groupe EdR(arrivée en novembre 2023).

Notre adhésion<sup>2</sup> à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en mai 2023 concrétise la démarche développée dans notre feuille de route climat depuis 2017. En effet, nous nous engageons formellement à soutenir des émissions de gaz à effet de serre (GES) nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

En parallèle, notre approche climat a été mise à jour fin 2023, en intégrant le dernier scénario climat (scénario Net Zero) de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et en l'élargissant aux enjeux biodiversité. A fin 2023, cette approche climat et biodiversité formalisée dans le cadre de notre Feuille de route est en cours de validation avec une publication prévue pour 2024.

## **B. Moyens internes déployés par l'entité**

### DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

L'équipe Investissement Responsable (IR) est en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Socialement Responsable (ISR). Elle est entièrement dédiée à l'analyse ISR sur les actions et sur le crédit. Elle est composée de deux gérants/analystes ESG, et de deux analystes ESG.

Tous les membres de l'équipe IR sont des professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expériences consacrées à la recherche extra-financière, à la participation active aux colloques et initiatives de place, et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme. Les membres de l'équipe IR reçoivent des formations professionnelles récurrentes en matière de durabilité initiées par des associations indépendantes telles que l'EFFAS ou la SASB. A titre d'exemple une gérante / analyste ESG, participe à la correction des examens des candidats pour la délivrance de la certification CESGA (Certified ESG Analyst). Un autre collaborateur est membre de la commission extra-financière de la SFAF et un troisième a obtenu le certificat SASB et la certification CESGA. De plus, les membres de l'équipe reçoivent des formations de la part des brokers, agences de notation ESG, et partenaires sur des enjeux ESG différents (par ex. climat, biodiversité, réglementation ESG etc.).

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du nouveau référentiel du label ISR français, le taux d'exclusion minimum est de 25% à partir de 2025 et 30% à partir de 2026.

<sup>2</sup> Via Edmond de Rothschild Suisse SA

Enfin, l'équipe IR s'appuie également sur 9 correspondants ISR, directement intégrés au sein des équipes de gestion Actions (4), Obligations (2), Multi-Asset & Overlay (2) et Multi-Gestion (1). Ces correspondants sont tous gérants/analystes et sont en charge de favoriser les échanges avec l'équipe Investissement Responsable, d'encourager un travail en commun et de favoriser la diffusion et la prise en compte des enjeux extra-financiers dans l'analyse des valeurs au sein des portefeuilles gérés par leurs équipes respectives.

|  |                   |          |
|--|-------------------|----------|
| Part en % des équivalents temps plein (ETP) dédiés sur le total ETP  | %                 | 5,5%     |
| Part en % des budgets consacrés aux données ESG sur le total budget de l'institution financière<br><br><i>Il s'agit de la part des dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG sur le total des dépenses 2023 pour la recherche globale.</i> | %                 | 12%      |
| Montants en € des budgets dédiés<br><br><i>Dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG</i>   | Montant monétaire | 801 K€   |
| Montant des investissements dans la recherche<br><br><i>Dépenses 2023 pour la recherche ESG</i>  | Montant monétaire | 1 405 K€ |
| Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités   | Nombre            | 34       |

Données au 31/12/2023

Un outil interne appelé « Dashboard ESG » est en place depuis 2020 et a été considérablement enrichi depuis, notamment avec des données climat et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. En 2023, un volet biodiversité a été intégré. Dans le cadre de leur process d'investissement, il permet aux gérants de visualiser un ensemble d'indicateurs ESG, climat et biodiversité concernant leur fonds et les titres détenus en portefeuille.

Les informations suivantes sont notamment disponibles :

- Notes ESG et notes par pilier E, S et G internes notes ESG externes
- Controverses
- Investissements durables
- Indicateurs climat (notamment émissions en CO2 scopes 1, 2 et 3 amont et aval, émissions évitées, carbon impact ratio, notation)
- Alignement avec la trajectoire des accords de Paris (estimation température)
- Signature de SBTi (Sciences Based Target initiative)
- Expositions aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- Empreinte biodiversité
- Exposition aux activités et aux géographies à haut risque biodiversité

Le Dashboard ESG permet également de suivre les taux de couverture de ces données versus leur indicateur de référence ou univers d'investissement défini.

L'ensemble des contraintes ESG sont intégrées dans l'outil Front Office – Risques Dimension. La Direction des Risques effectue un suivi quotidien de ces contraintes.

La société de gestion utilise les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- MSCI : notations ESG, analyse des controverses, indicateurs d'incidences négatives (hors climat) et indicateurs taxonomie, contribution aux ODD, indicateurs clé pour nos fonds ISR (hors climat)
- Ethifinance (base de données Gaïa) : notations ESG pour des sociétés européennes de petite et moyenne capitalisation
- Carbon4 Finance : données climat (risque de transition climatique et risque climat physique et données biodiversité ; indicateurs d'incidences négatives (climat) et indicateurs clé (climat) pour nos fonds ISR
- Reprisk : analyses des controverses
- Wizzinvest : pour notamment le calcul des indicateurs PAI (principales incidences négatives), Climat et liés à la Taxonomie.

## ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Le Groupe a déployé en 2023 un e-learning obligatoire sur la Durabilité et la Finance Durable. Deux modules ont été lancés, un premier sur la Durabilité, obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et un second module sur la Finance Durable à destination des MRT (Market Risk takers ou preneurs matériels de risques) et des équipes commerciales. Cette formation a pour but de sensibiliser aux grands enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels et de comprendre comment ces enjeux peuvent être pris en compte dans la stratégie et les activités de l'entreprise.

La société a également sélectionné une offre de certifications ESG (CFA, EFFAS, AMF...) pour les salariés concernés. Le déploiement de ces certifications est en cours.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Le Groupe adhère également depuis juin 2021 aux 16 priorités pour la finance durable établies par l'Associations de Banques Privées en Suisse. Ces 16 priorités se déclinent en 4 volets :

- L'engagement
- L'offre et le conseil
- La formation
- Le risque climat

Le Groupe est engagé dans cette démarche volontaire afin de mettre en place les actions nécessaires pour répondre à ces priorités et accélérer la transition vers une économie plus durable et la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

## C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

### CONNAISSANCE, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est développée en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la 3<sup>ème</sup> stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Asset Management Groupe d'Edmond de Rothschild

et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management, présidé par le Global CEO Asset Management.

Depuis 2022, ce Comité de Pilotage IR est rattaché formellement au Comité Asset Management Groupe. Le Comité Asset Management Groupe a en outre reçu en 2022 une formation ESG dédiée par le cabinet de conseil en transformation durable SIRSA. Le travail du Comité de Pilotage IR s'est concentré sur l'engagement NZAM.

## INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Le Règlement Disclosure, ou SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), établit ainsi des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

En 2022, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a :

- mis à jour la présente Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur le site internet.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité<sup>3</sup> tel que prévue par le Règlement Disclosure, les critères ESG sont pris en compte dans la composante variable de la rémunération depuis 2021. Il s'agit notamment de suivre avec succès la formation en ligne sur le développement durable.

## INTEGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour en 2022 afin d'intégrer les risques en matière de durabilité.

Cette mise à jour a été l'occasion de revoir et de renforcer les exigences déjà mises en place par les dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. Son article 29 et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 a imposé notamment de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D.533-16-1 (III.3.c) du Code Monétaire et Financier, l'article 1 du Règlement Intérieur

---

<sup>3</sup> Ce risque est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance que, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement effectué.



relatif à la compétence du Conseil a été modifié afin d'y intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

## D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

### PERIMETRE DES ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

|   |   |      |
|---|---|------|
| Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte | % | 100% |
|---|---|------|

Le dialogue et l'engagement représentent un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Edmond de Rothschild. Il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en Assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme. Notre approche englobe l'ensemble des classes d'actifs actions et crédit corporate. Notre démarche structurée passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, le dialogue pré-assemblée, le vote aux assemblées générales et si besoin la participation à des dépôts de résolution aux assemblées. Notre politique de vote s'applique de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues.

Un Comité Dialogue et Engagement a été créé fin 2021 afin de renforcer notre démarche auprès des entreprises. Il se tient tous les deux mois, sous la direction de notre Chief Investment Officer Asset Management.

### PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE VOTE

Concernant le vote aux assemblées générales, Edmond de Rothschild Asset Management dispose d'une politique de vote formalisée, mis à jour annuellement.

Cette politique est accessible publiquement : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf>

### BILAN DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT MISE EN ŒUVRE, QUI PEUT NOTAMMENT INCLURE LA PART DES ENTREPRISES AVEC LAQUELLE L'ENTITÉ A INITIÉ UN DIALOGUE, LES THÉMATIQUES COUVERTES ET LES ACTIONS DE SUIVI DE CETTE STRATÉGIE

La politique d'engagement actionnarial est disponible ici : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf>

Edmond de Rothschild Asset Management (France) reporte annuellement sur sa démarche d'engagement actionnarial et sur les résultats de ses actions et ses votes. Le rapport

d'engagement actionnarial et des votes 2023 est accessible ici : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-CR-Politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf>

## BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE, EN PARTICULIER RELATIF AUX DÉPÔTS ET VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RÉSOLUTIONS SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

|   |        |       |
|---|--------|-------|
| Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG   | Nombre | 3     |
| Nombre total de votes sur les enjeux ESG  | Nombre | 6959  |
| Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux                                      | Nombre | 3     |
| Nombre de votes sur les enjeux environnementaux                                       | Nombre | 41    |
| Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux   | Nombre | 0     |
| Nombre de votes sur les enjeux sociaux  | Nombre | 76    |
| Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance                             | Nombre | 0     |
| Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance                              | Nombre | 6 869 |
| % total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés                 | %      | 100%  |
| % total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés         | %      | 97%   |
| % de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés          | %      | 100%  |
| % de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés            | %      | 0,6%  |
| % de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés                   | %      | 0%    |
| % de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés                     | %      | 1%    |
| % de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés | %      | 0%    |
| % de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés   | %      | 99%   |

Données au 31/12/2023

## DECISIONS PRISES EN MATIÈRE DE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉSENGAGEMENT SECTORIEL

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a intégré l'engagement dans le cadre de son approche climat.

Notre engagement climat individuel et collectif est centré en priorité sur les secteurs et sous-secteurs identifiés comme à risques élevés ainsi que sur les sociétés fortement émettrices de gaz à effet de serre en absolu et/ou en relatif. Pour ce faire, nous nous référons à la liste de Climate Action 100+ 4 (ciblant plus de 170 entreprises au niveau mondial), initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Les équipes de gestion engagent ainsi prioritairement un dialogue climat avec les émetteurs de cette liste, dans lesquels elles sont investies.

Par ailleurs nous excluons les sociétés actives dans le charbon et énergies fossiles non conventionnelles de tous nos investissements.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

## E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

|   | <b>Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties (1)</b><br><i>Taux de couverture des données : 9.3%</i> | <b>Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties (source : MCSI)</b><br><i>Taux de couverture des données : 29.8%</i> |
|---|--|--|
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%) - calculée sur la partie des titres couverts     | 36%  | 42%  |
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%) - calculée sur la partie des titres couverts | 64%  | 58%  |
| Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)                | 0,07%  |  |
| Part dans l'actif total des produits dérivés (%)  | 0,43%  |  |
| Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?   | En valeur de marché  |  |

<sup>4</sup> Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris acté lors de la COP21.

|  |       |
|--|-------|
| Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1] | 6.65% |
|--|-------|

(1) Conformément aux explications fournies par la Commission Européenne dans sa communication d'octobre 2022 sur l'interprétation de certaines dispositions légales en ce qui concerne la déclaration des activités et actifs économiques éligibles (question 20 de cette communication), les institutions financières utilisent les informations les plus récentes publiées par leurs contreparties pour déterminer le niveau d'éligibilité de leurs encours sur la Taxonomie Européenne des activités durables.

## **F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L.222-1 du code de l'environnement**

L'objectif d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est d'œuvrer, par les choix de financement et l'engagement auprès des sociétés, pour l'inscription de ses investissements sur une trajectoire de réchauffement climatique très limitée et compatible avec l'Accord de Paris.

Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050. A ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Projet), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

### **MÉTHODOLOGIE INTERNE**

L'approche Climat d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable.

Notre modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ; horizon court terme (2023-2025), horizon moyen terme (2026-2035) et horizon long terme jusqu'en 2050. L'objectif est d'arriver à une neutralité carbone à horizon 2050. La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs (à savoir l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture) et 16 sous-secteurs à risques climatiques élevés dont 10 dès aujourd'hui (période 2023-2025). Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En

parallèle, nous avons identifié 9 secteurs et 25 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 20 dès aujourd'hui.

Cette approche Climat et Biodiversité est mise à jour régulièrement au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de calcul des émissions de GES notamment du scope 3 et des émissions de CO<sub>2</sub> évitées, de l'accès aux informations et de la maturité des analyses d'impact.

Une première mise à jour a eu lieu en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Une seconde mise à jour, en 2023, s'appuie sur le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (scénario « net zero ») publié en septembre 2023. Ce scénario normatif limite les émissions globales annuelles à 24 Gt en 2030 et vise la neutralité en 2050 :

<https://www.iea.org/reports/global-energy-and-climate-model/net-zero-emissions-by-2050-scenario-nze>

La mise à jour de cette approche sous-tend utilement la signature de l'initiative Net Zero Asset Manager (NZAM) en mai 2023<sup>5</sup>, en présentant notre stratégie, organisation, gestion des risques et mesures climatiques, en ligne avec les recommandations de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosures).

Afin de concrétiser notre démarche climat, nous avons implémenté des outils avancés de mesure et de pilotage. Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées ou la validation d'un objectif climat par l'initiative SBT sont notamment disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4 Finance. Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement. De façon plus générale, notre partenariat avec Carbon4 Finance, conclu en 2021, a renforcé notre expertise, nos capacités d'analyse et notre reporting climat.

Si le reporting mensuel des fonds ouverts à tous souscripteurs intègre depuis 2020 une empreinte carbone, les indicateurs climatiques ont été enrichis en 2022 pour les fonds classifiés Article 8<sup>6</sup> selon le Règlement SFDR. Depuis 2023, s'y ajoutent des données biodiversité et l'exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

Notre politique d'exclusion charbon a été rendue plus restrictive en 2023 en baissant le seuil d'exclusion de 25% à 20% de la production ou de la capacité installée et en ajoutant un seuil d'exclusion en absolue.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

---

<sup>5</sup> Par le biais d'Edmond de Rothschild (Suisse) SA

<sup>6</sup> Article 8 SFDR : Fonds article 8 selon le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Article 9 SFDR : Fonds article 9 selon le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : fonds dont la politique d'investissement fait état d'un objectif d'investissement durable.

A ce jour, deux de nos fonds ouverts à tous souscripteurs disposent d'un objectif climat explicite, via un alignement climat < 2°C, conformément à l'Accord de Paris.

#### Plan d'amélioration :

Dans le cadre de nos engagements NZAM, nous avons pris en mai 2024 les engagements suivants pour les actifs liquides (actions et obligations hors souverains) éligibles :

- Périmètre d'engagement initial de 70% des AUM,
- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019,
- Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 13,75 million € en 2030.

Les objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone supérieure à leurs indices de référence.

Nous suivrons de près ces engagements au fil du temps et réviserons ces objectifs au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter progressivement la proportion des actifs sous gestion couverts, jusqu'à ce que 100 % des actifs adressables soient inclus.

Un tableau de bord spécifique a été conçu pour le pilotage de nos engagements NZAM. Il permet de consulter et piloter la trajectoire de décarbonation des portefeuilles dans le scope/hors scope NZAM, par classe d'actif, secteur et portefeuille individuel. La contribution individuelle de chaque émetteur peut être identifiée. Outre une photo à un instant donné, ce tableau de bord permet de suivre la décarbonation depuis la date de référence ou sur une autre période souhaitée.

Le dialogue et l'engagement climat, y compris via notre politique de vote, constitue également un volet important de notre adhésion à l'initiative NZAM. Nous visons ainsi à minima une dizaine d'actions d'engagement annuelles, dont trois spécifiquement sur des enjeux climat et/ou biodiversité.

## QUANTIFICATION DES RÉSULTATS

Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) concernant les risques de transition climatique.

Les différents aspects de la performance carbone d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sont regroupés en un indicateur, fourni par notre partenaire Carbon4 Finance : la note globale Carbon Impact Analytics (CIA) qui va de 1 (A+) à 15 (E-). Cette note englobe les performances passées, actuelles et futures des émetteurs, mesurant ainsi sa contribution à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En tant que tel, il constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition de notre société de gestion aux risques liés à la transition.

| Indicateurs climat                           | Société de gestion**** |            |
|--|------------------------|------------|
|  | 31/12/2022             | 31/12/2023 |
| Intensité des émissions GES (scopes 1 et 2)* | <i>Non calculé</i>     | 59.35 tCO2 |
| Note globale Carbon Impact Analytics (CIA)** | C (8,2)                | C+ (7,9)   |
| Alignement climatique***                     | 2,92°C                 | 2.80°C     |

Données au 31/12/2023 ; Source : CIA Database, Carbon4 Finance (taux de couverture des données : 31%) ; \* (retraitée) en tonnes de CO2 par million d'euros investis. \*\* Echelle de 1 (contribution positive la plus forte) à 15 (contribution négative la plus forte). \*\*\* Alignement climatique (°C) : trajectoire de réchauffement climatique (°C) de chaque entreprise du portefeuille

en fonction de son empreinte carbone (périmètres 1, 2 et 3\*), des efforts entrepris pour la réduire et de la stratégie annoncée pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. La trajectoire est dérivée de la performance individuelle de l'entreprise par rapport à une trajectoire de réchauffement de 3,5 °C pour l'économie mondiale. Les trajectoires des entreprises du portefeuille sont ensuite agrégées ;\*\*\*\* hors émetteurs souverains

Edmond de Rothschild Asset Management (France) obtient une note globale de C+ ce qui correspond à une performance climatique moyenne. Se positionnant sur une trajectoire individuelle dérivée de sa performance par rapport à une trajectoire de réchauffement de 3,5°C pour l'économie mondiale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) affiche un alignement climatique de 2,80°C.

## G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Nous sommes en outre conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité. Nous avons ainsi souscrit en 2022 à la base de données Biodiversity Impact Analytics de Carbon4 Finance.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a par ailleurs rejoint en 2021 l'initiative Finance for Biodiversity dont les signataires s'engagent à collaborer et à partager les connaissances, à mener des engagements avec les entreprises, à mesurer l'impact de leurs investissements, à définir des objectifs et de rendre compte publiquement des avancées dans le domaine de la biodiversité. Nous avons également rejoint en septembre 2023 l'initiative Nature Action 100<sup>7</sup> en tant que membre fondateur.

Par ailleurs, grâce à notre partenariat avec Carbon4 Finance, nous avons pu élaborer un tableau de bord biodiversité détaillé pour nos fonds intégrant l'empreinte biodiversité et détaillant les principales pressions responsables de l'effondrement de la Biodiversité (climat, changement d'utilisation des sols, pollution...).

Depuis mai 2023, nous mesurons notamment les impacts biodiversité terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques de nos investissements. La contribution à la réduction des principaux impacts sur la biodiversité est également mesurée via la part des activités ou des opérations potentiellement à fort impact biodiversité.

Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) concernant les risques de biodiversité.

| Indicateurs   | Société de gestion |
|---|--------------------|
| Intensité d'impact biodiversité (en MSAppb* par €mds investis) -<br><i>Taux de couverture des données : 19%</i>   | 40,59              |
| Part d'opérations dans des activités présentant un fort potentiel de perturbation des zones terrestres et marines** - <i>Taux de couverture des données : 30%</i> | 3,03%              |
| Part d'opérations localisées dans des géographies avec des écosystèmes hautement fragiles** - <i>Taux de couverture des données : 30%</i>                         | 12,74%             |

\*source : Carbon4 Finance, BIA database ; \*\*source MSCI

<sup>7</sup> Première initiative mondiale d'engagement des investisseurs visant à répondre à la crise urgente de la nature et de la perte de biodiversité dans le monde

### Plan d'amélioration :

Dans un contexte de manque de données harmonisées et de méthodologies standardisées, Edmond de Rothschild Asset Management (France) concentrera ses efforts sur une meilleure compréhension des indicateurs sélectionnés, une plus grande maturité des méthodologies et l'amélioration des taux de couverture.

Concernant nos politiques d'exclusion charbon et énergies fossiles non conventionnelles, elles s'insèrent d'ores et déjà dans le dispositif d'exclusion biodiversité. Nous y ajouterons en 2024 une politique d'exclusion relative à la production et à la distribution d'huile de palme, dont sa culture non soutenable peut entraîner la perte de biodiversité (notamment responsable d'une importante déforestation).

Nous visons également une montée en puissance progressive de notre engagement auprès de sociétés exposées à des risques biodiversité élevés. A titre d'exemple, nous souhaitons participer, dans le cadre de l'initiative Nature Action 100, à des actions d'engagements collectifs pour la préservation de la biodiversité.

## **H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité**

### PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constituée par les exclusions. Nous avons formalisé une politique d'exclusion, applicable au niveau du Groupe, concernant les secteurs qui nous semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles et le tabac.

En 2022, notre politique d'exclusion a notamment été renforcée par l'ajout d'une politique d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

En allant plus loin, notre analyse ESG propriétaire permettant d'établir une notation ESG titre par titre intègre une quarantaine de critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous nos fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Notre modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.



Dans le cadre de notre Approche Climat, nous reprenons la typologie des risques de transition identifiés par la TCFD ;

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique,
- de Marché et de Réputation.

Le sujet de la régulation globale européenne (taxonomie verte) et locale est bien entendu clé pour le suivi des investissements. Cette régulation peut prendre la forme de risques et/ou d'opportunités pour certains secteurs ou émetteurs en particulier. En aval, le non-respect des réglementations / contraintes légales pourra conduire à des risques de litiges, contentieux, amendes. Les enjeux technologiques sont aussi incontournables.

A titre d'exemple, le scénario Net Zero de l'AIE sur lequel nous basons notre approche climat limite les émissions globales annuelles à 24 Gt en 2030 et vise la neutralité en 2050 en faisant une large place aux technologies bas carbone. S'il inclut de nouvelles technologies « de rupture » (exemple : hydrogène vert), il met en exergue le nécessaire déploiement massif des technologies bas carbone déjà existantes. Nous divergeons néanmoins légèrement de ce scénario, en restant plus prudents sur la capture et séquestration de CO<sub>2</sub> (CCS) et le nucléaire civil.

Concernant les enjeux climat, la TCFD propose une typologie en 4 axes pour identifier les risques liés aux enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de la Régulation, de la Technologie, des Marchés et de la Réputation. A ces risques s'ajoutent de potentiels risques physiques supplémentaires. Le passage en revue de ces axes nous a conduit à identifier les secteurs et sous-secteurs à risque climatique élevé.

Concernant la biodiversité, c'est le passage en revue des axes Régulation, Technologie, Marché, Responsabilité et Réputation de la TNFD (Task Force for Nature related Financial Disclosures) nous a conduit à identifier les secteurs et sous-secteurs à risque biodiversité élevé.

## UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE ET ANALYSÉS

La TCFD distingue deux types de risques physiques : les risques aigus et ponctuels (« Acute risks ») tels que l'augmentation du nombre et de l'intensité d'ouragans et de typhons et les risques chroniques (« Chronic risks ») qui s'inscrivent dans la durée tels que l'élévation du niveau des mers ou la récurrence de vagues de chaleur. Ces risques physiques peuvent se révéler d'une matérialité financière forte. On peut par exemple penser à l'impact de l'élévation du niveau des mers à un horizon de 50 ans sur les actifs immobiliers détenus par des foncières aux Pays-Bas, en Floride, au Japon ou bien encore au Vietnam. Des secteurs comme les foncières, l'hôtellerie ou encore l'assurance se trouvent en première ligne face à ces risques physiques significatifs sur le long terme. Au sein de ce type de secteurs, l'analyse doit se concentrer sur des approches pays et émetteurs pour aboutir à une granularité fine.

Notre modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Nous analysons par exemple les objectifs alignés avec l'Accord de Paris, par exemple, et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais nous regardons aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Afin de suivre au plus près ces risques climatiques, nous suivons la performance de nombreux indicateurs sur nos fonds en temps réel : intensité carbone, trajectoire climatique du portefeuille, intensité des émissions épargnées, etc ...

Une analyse des controverses nous permet également de suivre les risques auxquels les sociétés sont confrontées. Lorsqu'une controverse apparaît nous pouvons dégrader la note ESG interne de l'émetteur, dialoguer avec l'entreprise, réduire ou céder nos positions, etc. Le climat est également un axe prioritaire de notre politique d'engagement actionnarial.

En 2023, nous avons mené deux actions d'engagements individuelles ciblées sur les enjeux climatiques et une action d'engagement liant gouvernance et climat/biodiversité (pour plus détails : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-CR-Politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf>).

## UNE INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des Risques est revue une fois par an.

Le dispositif de gestion des risques intègre le suivi des risques de durabilité. Quotidiennement, la Direction des Risques s'assure du respect des contraintes d'investissement réglementaires et contractuelles liées à la prise en compte des critères ESG en pre-trade et post-trade. Elle vérifie notamment le taux de notation extra-financière et le pourcentage d'investissement durable des fonds concernés. La Direction des Risques notifie, le cas échéant, les dépassements par email au gérant concerné. Ces dépassements sont également présentés dans le cadre d'un Comité Risques et Contrôles qui se tient mensuellement avec notamment les responsables de gestion, la Conformité et le Contrôle Interne ainsi que les membres du Directoire.

## UN PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE

Edmond de Rothschild Asset Management<sup>8</sup> a rejoint en mai 2023 l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), en cohérence avec ses engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale. Avec cet engagement, Edmond de Rothschild Asset Management renforce ses actions, en partenariat avec les investisseurs, sur les objectifs de décarbonation, avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

Dans le cadre de cette initiative, nous avons pris en mai 2024 les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations hors souverains) éligibles:

- Périmètre d'engagement initial de 70% des AUM,
- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019,
- Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 13,75 million € en 2030.

Ces objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone inférieure à leurs indices de référence.

En parallèle nous mènerons des engagements individuels et/ou collaboratifs portant sur la stratégie et la performance climat ainsi que sur l'efficacité de la transition énergétique de nos entreprises en portefeuille. Un tableau de bord spécifique permet de suivre la trajectoire de décarbonation de nos actifs, par classe d'actif et par secteur, pour chaque fonds et pour les émetteurs individuels.

---

<sup>8</sup> Par le biais de Edmond de Rothschild Suisse SA

## Plan d'amélioration

L'équipe en charge du contrôle des risques travaille pour 2024 à mettre en place un dispositif de suivi afin d'encadrer les risques ESG au niveau entité.

UNE ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES ESG IDENTIFIÉS ET DE LA PROPORTION DES ACTIFS EXPOSÉS, ET L'HORIZON DE TEMPS ASSOCIÉ À CES IMPACTS AU NIVEAU DE L'ENTITÉ ET DES ACTIFS CONCERNÉS, COMPRENANT L'IMPACT SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE. DANS LE CAS OÙ UNE DÉCLARATION D'ORDRE QUALITATIF EST PUBLIÉE, L'ENTITÉ DÉCRIT LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES MESURES ENVISAGÉES POUR APPRÉCIER QUANTITATIVEMENT L'IMPACT FINANCIER DE CES RISQUES

Nous avons comme première étape mis en place un outil d'aide à la décision qui permet à nos gérants de simuler l'impact sur la valorisation d'une modification du profil ESG (actions et dette d'entreprises) d'un titre ou du portefeuille dans son ensemble

Nous différencions les risques climatiques en fonction de l'horizon de temps. En effet, notre feuille de route climat identifie 5 secteurs et 16 sous-secteurs à risques élevés de changement climatique. Ces risques sont appréciés sur horizon court terme (2023-2025), horizon moyen terme (2026-2035) et horizon long terme (2036-2050).

Nous avons investi et continuons d'investir de façon soutenue dans les données climatiques et les outils de suivi et de pilotage climatique. Nous progressons au fur et à mesure des avancées méthodologiques et de l'accès aux données.

## UNE INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a choisi Carbon4 Finance et MSCI comme fournisseurs de ses données climat et biodiversité. Plus particulièrement, nous nous appuyons sur les bases de données Carbon4 Finance suivantes :

- Carbon Impact Analysis (CIA) pour les données relatives aux risques de transition climatiques
- Climate Risk Impact Screening (CRIS) pour les données relatives aux risques climatiques physiques
- Biodiversity Impact Analytics (BIA-GBSTM) pour les données relatives à l'impact biodiversité.

LA QUALITÉ DES DONNÉES UTILISÉES : MENTION DE L'UTILISATION (SI POSSIBLE), DE MÉTHODOLOGIES FONDÉES SUR DONNÉES PROSPECTIVES, ET UNE INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA PERTINENCE DE L'USAGE DE MÉTHODOLOGIES FONDÉES SUR DONNÉES HISTORIQUES

### **NOTE GLOBALE CARBON IMPACT ANALYTICS (CIA)**

#### **Calcul au niveau de l'entité et des portefeuilles**

1. Entreprises: tous les aspects de la performance carbone d'une entreprise sont agrégés en un seul indicateur : la note globale Carbon Impact Analytics ou CIA, allant de 1 (A+) à 15 (E-). Elle englobe les performances passées, présentes et futures de l'entité sous-jacente, mesurant ainsi

sa contribution à la transition vers une économie bas carbone : en tant que telle, elle constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition d'une entité aux risques liés à la transition. De plus, pour les entreprises, la note globale CIA prend en compte toutes les activités principales, avec des principes de calcul différents pour chacune (y compris les institutions financières).

2. Souverains : la note globale des souverains est basée sur trois sous-notes (comprenant au total cinq indicateurs) sur trois piliers : la performance passée, présente (y compris l'intensité d'émissions - approche activité, ainsi que la dépendance aux combustibles fossiles) et future d'un souverain. La moyenne pondérée des trois sous-notes donne une note globale de 1 à 15 (A+ à E-), 1 étant la meilleure note, comme dans le cas de l'analyse CIA des entreprises.

3. Obligations vertes : la note globale des obligations vertes est basée sur le CIR ou autres indicateurs sectoriels (par exemple, l'intensité carbone de la production d'électricité pour les projets d'énergies renouvelables). Elle va également de 1 (A+) à 15 (E-).

## **ALIGNEMENT CLIMATIQUE**

L'alignement correspond à la hausse de température d'ici à 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle si les performances des participations individuelles sont répliquées à l'échelle de l'économie mondiale. Cela indique donc la contribution (ou l'absence de contribution) des participations à la transition vers une économie bas-carbone. Cette métrique d'alignement repose sur des hypothèses fortes formulées par Carbone 4 et Carbon4 Finance, et qui est conforme à une certaine vision du futur. Il existe des méthodologies spécifiques pour chaque poche d'actifs :

- Poche "entreprises privées" (actions et instruments de dette - y compris obligations vertes - d'émetteurs privés, financiers ou non-financiers).
- Poche "souveraine" (instruments de dette émis par des entités souveraines).

### Limites supérieure et inférieure des températures

Les limites supérieure et inférieure pour les deux poches sont basées sur le dernier rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (6<sup>ème</sup> rapport - AR6), qui estime que la fourchette du réchauffement climatique d'ici 2100 se situe entre 2°C et 5°C avec une probabilité de ~90%. Compte tenu des tendances récentes des émissions, la limite supérieure a été maintenue à 5°C, mais la limite inférieure a été fixée à 1,5°C car une réduction des émissions de GES compatible avec une augmentation de 1,5°C semble encore possible.

### Alignement pour les entreprises privées

L'alignement de la poche "entreprises privées" est calculé par rapport à la performance de deux points de référence :

- Portefeuille "Business As Usual", composé de l'ensemble des analyses CIA pour les entreprises, et aligné avec une trajectoire de +3.5 °C (scénario SSP3 -7.0 de l'AR6)
- Portefeuille "2°C", équivalent à l'indice "Euronext Low-carbon 100" (LC100), aligné sur les accords de Paris (PAB), donc compatible avec un réchauffement de +2°C.

## **SCORES DE RISQUES PHYSIQUES CLIMATIQUES (RISQUE GLOBAL ET PAR ALÉA)**

L'approche est basée sur les ventilations géographiques et sectorielles pour chaque activité de l'entreprise. L'exposition au risque physique est évaluée au niveau des segments d'activités de l'entreprise, pour un total de 60 sous-secteurs différents et plus de 230 pays et 8 régions d'activité. Au niveau de l'entreprise, pour chaque risque climatique, le risque est une combinaison des risques de chaque couple pays-activité, pondéré par la part du segment d'activité dans le revenu.

7 aléas directs (augmentation de la température moyenne, changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules, changements des sécheresses extrêmes, changements de l'intensité ou

de la fréquence des pluies extrêmes, augmentation du niveau de la mer, changements des régimes de précipitations, changements de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes) et 9 aléas indirects (facteurs aggravants) sont pris en comptes

En ce qui concerne le risque souverain, la vulnérabilité nette est définie par pays, pour chaque aléa climatique et selon les critères d'exposition et de sensibilité du pays aux différents aléas climatiques. La vulnérabilité nette souveraine est ensuite associée à une mesure de la vulnérabilité économique pour obtenir la vulnérabilité globale souveraine.

#### Explications méthodologiques - concepts clés

- Score de risque par aléa : le score de risque est une combinaison de l'exposition et des vulnérabilités aux risques climatiques. L'exposition est liée à la localisation des activités et les vulnérabilités spécifiques sont liées aux secteurs d'activité. L'évaluation du risque est réalisée pour chaque aléa climatique et chaque unité d'activité, avant d'être agrégée au niveau des constituants. Les informations sur la vulnérabilité décrivent les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Aucune information sur les mesures d'adaptation existantes n'est incluse dans cette analyse. L'aléa climatique est issu de l'analyse des modèles climatiques pour trois scénarios climatiques et deux horizons temporels.
- Score de risque multi-aléa : ce score est ensuite calculé en prenant la moyenne pondérée de chaque score de risque lié à l'aléa (une pondération plus importante est appliquée aux aléas aigus qu'aux aléas chroniques, car les aléas aigus peuvent potentiellement nuire de manière plus importante à la chaîne de valeur d'une entreprise). Celui-ci est calculé à scénario moyen, horizon de temps 2050. Les notes pour chaque aléa ainsi que la note finale multi-risques sont fournies sur une échelle de 0 à 99 pour tous les scénarios et horizons temporels, une note plus élevée correspondant à une plus grande exposition au risque.

#### Agrégation des scores

Les scores peuvent être agrégés pour chaque catégorie d'actifs. La première étape consiste à établir le score de risque pour chaque risque, pour chaque horizon et pour chaque scénario. La notation d'un portefeuille en fonction du risque est une agrégation pondérée des notations spécifiques du risque de tous les actifs sous-jacents. La pondération de chaque composante est basée sur sa part dans le portefeuille. La note globale de risque multirisque est fondée sur la moyenne géométrique pondérée de toutes les scores de risque calculés pour chacun des sept risques. Le système de pondération accorde plus de poids aux risques extrêmes qu'aux risques chroniques, afin de tenir compte du fait que les risques extrêmes sont plus difficiles à prévoir que les risques chroniques.

## LES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (SCÉNARIO POUR LES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION; EXPOSITION, SENSIBILITÉ ET CAPACITÉ D'ADAPTATION POUR LES RISQUES PHYSIQUES)

### **Risques climatiques de transition**

En termes de cibles de réduction, Carbon4 Finance examine l'alignement des objectifs de réduction des émissions des entreprises sur base de scénarios de transition sectorielle. Nous mobilisons différents scénarios sectoriels en fonction des secteurs:

- IEA ETP 2017 (RTS, 2DS, Mobility Model, B2DS) pour les secteurs énergétiques, bâtiments, industrie et transports,
- IEA ETP 2016 (6DS) pour les systèmes d'énergie urbains,
- IEA WEO 2020 (STEPS, SDS, NZE2050) pour le développement des systèmes énergétiques dans les années à venir,
- SBTi (FLAG, transport guidance) pour les bonnes pratiques en matière de réduction d'émissions et de net zéro.

Ces scénarios sont amplement décrits par les organismes émetteurs.

### **Risques climatiques physiques**

Trois scénarios différents sont pris en compte : faible (RCP 4.5), modéré (RCP 6) et élevé (RCP8.5). Les RCP (Representative Concentration Pathways) sont des profils représentatifs d'évolution de concentration de GES.

Ces scénarios d'émissions proviennent du GIEC et résultent de l'agrégation de plusieurs scénarios issus de la communauté scientifique.

## **LES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ**

Depuis mai 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) mesure les risques liés à la biodiversité via la méthodologie BIA-GBSTM de Carbon4 Finance.

Cette méthodologie évalue les pressions exercées sur la biodiversité et leur impact sur l'état des écosystèmes à l'aide du modèle GLOBIO et de la répartition du chiffre d'affaire par activité et par pays. Ce modèle permet une évaluation approfondie de l'impact du portefeuille, en MSA.km2 (Mean Species Abundance) et intensités correspondantes et prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et scope 3 amont (aval au cas par cas)).

Intensité d'impact en MSAppb\*

Le MSAppb\*(nombre moyen d'espèces observées dans un milieu donné sur une surface standardisée, par milliards d'euros investis ou de revenus) exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur résulte de transformations mathématiques, avec remise à échelle du MSA. Km2 avec 1 MSA.km<sup>2</sup> perdu équivalant à la bétonisation totale de 1 km<sup>2</sup> d'espace naturel vierge.

Des intensités d'impact sont construites en divisant les impacts par compartiment par une grandeur financière, et ce afin de permettre la comparabilité avec un benchmark. Dans le modèle BIA-GBSTM, on distingue l'approche valeur de l'approche activité. Une intensité d'impact - approche valeur est obtenue en divisant l'impact par une métrique financière représentant la valeur de l'entité émettrice à la date de l'analyse. Cette métrique varie en fonction du type de l'émetteur : on utilise l'EVIC pour les entreprises cotées, les actifs totaux pour les entreprises non-cotées, la dette souveraine pour les émetteurs souverains, et le total des financements à l'économie réelle pour les institutions financières. Une intensité d'impact - approche activité est obtenue en divisant l'impact par une métrique financière représentant le volume d'activité économique de l'entreprise sur l'année d'analyse. Cette métrique varie en fonction du type de l'émetteur : on utilise le CA pour les entreprises, le PIB réel pour les émetteurs souverains, et le produit net bancaire pour les institutions financières. A l'échelle du portefeuille, l'intensité d'impact - approche valeur - représente donc l'impact pour chaque euro investi dans le portefeuille.

## I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)

La liste des fonds, gérés en direct ou par délégation, relevant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est la suivante :

| Dénomination du fonds                         | Classification SFDR |
|---|---------------------|
| BANKINTER METAVERSO BY EDMOND DE ROTHSCHILD   | Article 8           |
| CARDIF EDRAM SIGNATURES                       | Article 8           |
| CDE HORIZON 2028 FI                           | Article 8           |
| CLAR  | Article 8           |
| CNP ASSUR EDRAM Actions Europe                | Article 8           |
| CNP ASSUR EDRAM Actions Europe N              | Article 8           |
| Conviction Moneta Multi Caps                  | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Goldsphere               | Article 8           |
| Edmond de Rothschild India                    | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Monde Flexible           | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Patrimoine               | Article 8           |
| EdRAM Cavamac Actions Euro                    | Article 8           |
| EdRAM Macif Signatures                        | Article 8           |
| EdRAM Neufelize HY 2026                       | Article 8           |
| ERAFP Actions Euro IV                         | Article 8           |
| France D Actions 2                            | Article 8           |
| G&C   | Article 8           |
| GLOBAL CONVERTIBLES M                         | Article 8           |
| MH EDRAM EURO SMIDCAP                         | Article 8 Label ISR |
| MH EDRAM HYBRIDES CORPORATE                   | Article 8 Label ISR |
| OBJECTIF 2028 EDMOND DE ROTHSCHILD            | Article 8           |
| OBJECTIF 2030 EDMOND DE ROTHSCHILD            | Article 8           |
| Oblicontext Moyen Terme M                     | Article 8           |
| ROPS Actions US 1                             | Article 8           |
| TARGET 2028 EDMOND DE ROTHSCHILD FUND         | Article 8           |
| UFF Global Convertibles                       | Article 8           |
| UFF Global Convertibles A                     | Article 8           |
| UFF Oblicontext Moyen Terme                   | Article 8           |
| UFF Oblicontext Moyen Terme A                 | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund Big Data            | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation     | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund China               | Article 8 Label ISR |
| Edmond de Rothschild Fund Equity Euro Core    | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund Euro High Yield     | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund Europe Convertibles | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund Europe Synergy      | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund Global Convertibles | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund Healthcare          | Article 8 Label ISR |
| Edmond de Rothschild Fund Human Capital       | Article 8 Label ISR |

| Dénomination du fonds                        | Classification SFDR |
|--|---------------------|
| Edmond de Rothschild Fund Income Europe      | Article 8 Label ISR |
| Edmond de Rothschild Fund Strategic Emerging | Article 8           |
| Edmond de Rothschild Fund US Value           | Article 8           |
| FCH EDR Financial Bonds                      | Article 8           |
| EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds           | Article 8           |
| EdR SICAV - Equity Euro Solve                | Article 8 Label ISR |
| EdR SICAV - Equity US Solve                  | Article 8           |
| EdR SICAV - Euro Sustainable Credit          | Article 8 Label ISR |
| EdR SICAV - Euro Sustainable Equity          | Article 8 Label ISR |
| EdR SICAV - European Improvers               | Article 8           |
| EdR SICAV - European Smaller Companies       | Article 8 Label ISR |
| EdR SICAV - Europe Midcaps                   | Article 8           |
| EdR SICAV - Financial Bonds                  | Article 8           |
| EdR SICAV - Green New Deal                   | Article 8 Label ISR |
| EDR SICAV - Millesima Select 2028            | Article 8           |
| EdR SICAV - Millesima World 2028             | Article 8           |
| EdR SICAV - Short Duration Credit            | Article 8           |
| EdR SICAV - Start                            | Article 8           |
| EdR SICAV - Tech Impact                      | Article 8 Label ISR |
| EdR SICAV - Tricolore Convictions            | Article 8 Label ISR |

Données au 31/12/2023

| Approche ESG retenue | Encours sous gestion <sup>9</sup><br>(en millions d'euros) | % des Encours sous gestion |
|----------------------|--|----------------------------|
| Exclusion            |  | 100%                       |
| ESG (article 8)      | 16 247   | 78%                        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>20 702</b>  | <b>-</b>                   |

Données au 31/12/2023

## J. Egalité économique et professionnelle

Loi Rixain

A la date d'établissement du présent rapport, la société de gestion compte parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, 73 salariés, 47 hommes et 26 femmes.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a défini un objectif de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes de 70%/30%.

<sup>9</sup> Portefeuilles gérés par EdRAM (France) en direct ou par délégation.



**AVERTISSEMENTS :**

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild Asset Management (France) en juin 2024.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

**EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)**

47, rue du Faubourg Saint-Honoré

75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris

[www.edram.fr](http://www.edram.fr)